



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des  
territoires et de la mer**

Saint-Lô, le 28 août 2018

**Service expertise territoriale,  
risques et sécurité**

**Risques et soutien crise**

Dossier suivi par : Valérie Le Meitour  
Appel direct : 02 33 06 39 83  
Mél : [valerie.le-meitour@manche.gouv.fr](mailto:valerie.le-meitour@manche.gouv.fr)

Madame, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la prise en compte des risques naturels sur le territoire national, l'État fonde son action sur la prévention au regard des enjeux de sécurité des personnes et des biens.

La cartographie des territoires soumis à l'aléa d'inondation par remontées et débordements de la nappe phréatique vient d'être actualisée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie sur la base d'un croisement de données actualisées du niveau du sol (*relevés LIDAR de l'IGN*) et du niveau de la nappe phréatique en période de hautes eaux (*collecte des données piézométriques depuis le début des années 2000, terrain, photo-interprétation et prise en compte de l'influence de la mer en zone littorale*).

Vous voudrez bien trouver ci-joint la nouvelle cartographie de ces aléas concernant votre commune, ainsi que sa notice technique d'accompagnement.

La carte que je vous transmets constitue le porter-à-connaissance (PAC) prévu par les dispositions des articles L121-1 et L121-2 du Code de l'urbanisme.

Cette nouvelle cartographie représente un nouvel état de connaissance de l'aléa et, à ce titre, constitue un document d'aide à la décision dans le cadre de vos compétences en matière d'urbanisme. Il vous appartient donc de prendre en compte ces nouvelles informations au regard des enjeux relatifs à la sécurité des personnes et des biens.

Ces informations doivent également permettre la mise à jour de vos documents d'information préventive et de gestion de crise (DICRIM, PCS) ou servir de base à leur élaboration.

De plus, il me paraît utile de vous préciser qu'en application des dispositions du code de l'environnement, la carte d'aléa de votre commune sera consultable, très prochainement, sur le site internet de la DREAL.

Enfin, en application de l'article L.124-3 du code de l'environnement, vous êtes soumis à l'obligation de communiquer ces éléments cartographiques à toute personne qui vous en ferait la demande.

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de cet envoi en retournant le coupon ci-joint.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet  
Directeur de Cabinet



Gilbert MANCIET

PJ : Cartes des aléas sur la commune  
Notice technique de la DREAL

---

**Accusé de réception du porter-à-connaissance de l'aléa  
inondation par remontées et débordements de la nappe phréatique**

M / Mme le maire de .....

certifie avoir reçu le courrier relatif au porter-à-connaissance des cartes des aléas d'inondation par remontées et débordements de la nappe phréatique.

A \_\_\_\_\_, le

Signature  
(Nom, prénom, fonction)

À retourner à l'adresse suivante :

DDTM de la Manche  
SETRIS/RISC  
477 boulevard de la Dollée  
BP 60 355  
50 015 SAINT LO cedex  
ou : [ddtm-setris-risc@manche.gouv.fr](mailto:ddtm-setris-risc@manche.gouv.fr)

## Liste des destinataires

### COMMUNES :

Agon-Coutainville	Heugueville-sur-Sienne
Anneville-sur-Mer	Lessay
Annoville	Lingreville
Barneville-Carteret	Millières
Baubigny	Les Moitiers-d'Allonne
Blainville-sur-Mer	Montmartin-sur-Mer
Bréhal	Orval sur Sienne
Bretteville-sur-Ay	Les Pieux
Bréville-sur-Mer	Pirou
Bricqueville-la-Blouette	Portbail
Bricqueville-sur-Mer	Quettreville-sur-Sienne
Canville-la-Rocque	Regnéville-sur-Mer
Coudeville-sur-Mer	Le Rozel
Créances	Saint-Georges-de-la-Rivière
Denneville	Saint-Germain-sur-Ay
Donville-les-Bains	Saint-Jean-de-la-Rivière
Flamanville	Saint-Lô-d'Ourville
Geffosses	Surtainville
Gouville-sur-Mer	Tourville-sur-Sienne
Granville	Tréauville
Hauteville-sur-Mer	Vesly
La Haye	

### EPCI :

- CA Le Cotentin
- CC Granville Terre et Mer
- CC Coutances Mer et Bocage
- CC Côte Ouest Centre Manche